



UNSA AERIEN

Votre A.D.N



L'UNSA vous adresse, adhérents ou simples collègues, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Le 14/12/2020

Pour votre information :

A titre exceptionnel, compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement, l'utilisation des tickets restaurants (qui arrive à échéance fin février 2021) **est prolongée jusqu'au 1^{er} septembre 2021.**

Dans les restaurants uniquement, le plafond d'utilisation quotidien des tickets-restaurants est doublé, passant de 19€ à 38€. De plus, ces derniers sont utilisables également les week-ends et jours fériés.

En temps normal, les règles sont les suivantes :

Les titres-restaurant ne peuvent être présentés en paiement que pendant l'année civile dont ils font mention et durant une période de 2 mois à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les titres non utilisés au cours de cette période et rendus par les salariés à leur employeur au plus tard au cours des 15 jours suivants sont échangés gratuitement contre un nombre égal de titres valables pour la période ultérieure (C. trav. art. R 3262-5).

Où que vous soyez, profitez de ces moments si particuliers des fêtes de fin d'année !

Bonnes fêtes à tous!



Votre Canard déchainé

Contactez-nous : unsazur@hotmail.com

Fabiola CASTELLI-Antoine CANNAROZZO-Patrick MURRAY-Christophe SERRAILLIER